

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

2023-

DECISION DU PRESIDENT**N° : DEC-033-2023****Objet : PEEJ – CONVENTION DE PARTENARIAT - SIVOS - MAIRIE DE NERAC –
FORMATION FABER ET MAZLISH**

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°DE-091-2021 du 10 novembre 2021, exécutoire au 08 décembre 2021, portant délégation du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes Albret Communauté (CCAC),

Vu la compétence Action sociale d'intérêt communautaire – Petite enfance, enfance et jeunesse : création, aménagement et gestion d'établissement et de services d'accueil collectifs (relais d'assistantes maternelles, crèches, micro-crèches, halte garderies, accueils de loisirs sans hébergement, accueil de loisirs périscolaires, maison des jeunes) déclarés d'intérêt communautaire - Prestations de service en matière périscolaire,

Dans le cadre de ses activités le service Petite Enfance – Enfance – Jeunesse d'Albret Communauté propose la formation « Communication bienveillante Faber et Mazlish » à l'ensemble de ses agents. Cette formation fait partie des actions de formation mises en place depuis 2020, conformément à l'axe 6 de la convention Territoriale Globale (Renforcer le service PEEJ).

Albret Communauté propose d'étendre cette action de formation aux agents de la Mairie de Nérac et du SIVOS RPI Laplume/Lamontjoie, dont certains interviennent par le biais de mises à disposition à Albret Communauté.

Il apparait pertinent de mutualiser cette formation pour permettre une continuité dans la qualité de l'accueil des enfants du territoire.

Afin de préciser le cadre d'intervention d'Albret Communauté dans la formation d'agents de la Mairie de Nérac et du SIVOS RPI Laplume/Lamontjoie, une convention précise les points suivants :

Intitulé de la formation : « Parler pour que les enfants écoutent - Ecouter pour que les enfants parlent ».

Nature de la formation : Communication bienveillante.

Durée et dates : 7 mars, 21 mars, 4 avril, 25 avril, 9 mai, 23 mai et 6 juin 2023 de 9h00 à 11h30.

Lieu : Centre Haussmann, 10 Place Aristide Briand à 47600 Nérac.

Formateur : Madame Eva CLOUET, habilitée par Madame Sophie BRENGARD du Rézo Animation Faber et Mazlish.

Cette formation est dispensée à titre gratuit.

Le Président de la Communauté de Communes Albret Communauté,

DECIDE

AR Prefecture

047-200068948-20230222-DEC_033_2023-AU
Reçu le 23/02/2023

Article 1 : De signer la convention de partenariat entre Albret Communauté et la Mairie de Nérac,

Article 2 : De signer la convention de partenariat entre Albret Communauté et le SIVOS RPI Laplume/Lamontjoie.

Fait à NERAC le,

22 FEV. 2023

Le Président,

Alain LORENZELLI



Publié le : 23 FEV. 2023

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, CS 21 490 (9, rue Tastet 33063 Bordeaux) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire